



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



**COMPOSANTE III
DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE**

1^{er} Séminaire de formation

« LES CONVENTIONS INTERNATIONALES SUR LE DROIT PÉNAL »

—
Londres (UK), du 12 au 14 novembre 2013

ORDRE DU JOUR

Lundi 11 novembre 2013

19h30 - 21h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays partenaires du Voisinage Sud.

Mardi 12 novembre 2013

09h00 - 09h15 **Discours de bienvenue**

Kimberly DAVIS, Coordinateur national britannique du Projet Euromed Justice III.

09h15 - 09h30 **Présentation des participants par les participants**

09h30 - 09h45 **Présentation du Projet EuroMed Justice III. Principales questions proposées pour la discussion, programme de travail et méthodologie à suivre durant le séminaire.**

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'équipe, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES)

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES)

09h45 - 11h00 **Aperçu des principales conventions judiciaires internationales dans le domaine du droit pénal. Les initiatives législatives en chantier au sein de l'UE ou au niveau international.**

Ignacio UBALDO, Magistrat espagnol, membre du réseau espagnol sur la coopération judiciaire internationale.

Débat

11h00 - 11h30 Pause café

11h30 - 13h00 **Tour de table : Présentation de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud sur les thèmes à l'ordre du jour et sur la politique législative dans les pays du Voisinage Sud concernant la ratification des conventions internationales dans ce domaine. (I)**

Chaque délégation disposera de **12-15 minutes** environ pour se présenter et décrire la situation actuelle dans son pays dans les domaines couverts par ce séminaire.

Débat

13h00 - 14h00 Déjeuner

14h00 - 15h00 **Tour de table : Présentation de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud sur les thèmes à l'ordre du jour et sur la politique législative dans les pays du Voisinage Sud concernant la ratification des conventions internationales dans ce domaine. (II)**

*Chaque délégation disposera de **12-15 minutes** environ pour se présenter et décrire la situation actuelle dans son pays dans les domaines couverts par ce séminaire.*

Débat

15h00 - 15h15 Pause café

15h15 - 17h00 **Présentation du travail réalisé au cours de la 1^{ère} phase du projet : les « Fiches EUROMED ».**

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

Fin de la première journée

Mercredi 13 novembre 2013

09h30 - 11h00 **Entraide en matière pénale : les conventions internationales (I)**

Atelier

11h00 - 11h30 Pause

11h30 - 13h00 **Entraide en matière pénale : les conventions internationales (II)**

Atelier

13h00 - 14h00 Déjeuner

14h00 - 15h30 **Composition, rôle, fonction et travail du RJE sur la coopération judiciaire en matière de justice pénale – les relations avec les Etats non membres de l'UE et les autres structures et réseaux opérationnels. Relations futures dans le domaine des affaires relatives à la justice entre l'UE et les pays partenaires du Voisinage Sud.**

Fátima MARTINS, Secrétaire du Réseau judiciaire européen, Responsable du Secrétariat du RJE.

Débat

15h30-16h00 **Une mise à jour sur le support apporté par le site du projet**

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

Fin de la 2^e journée

Jeudi 14 novembre 2013

09h30 - 11h00 **Coopération pénale internationale : l'expérience du Royaume-Uni.**

Angie POTTER, Avocate pour l'Angleterre et le Pays de Galles, Experte en coopération judiciaire internationale en matière pénale, Royaume-Uni.

Débat

11h00 - 11h30 Pause café

11h30 - 13h00 **Atelier : analyse des conventions bilatérales entre l'UE et les pays partenaires du Voisinage Sud (I)**

Atelier

13h00 - 14h00 Déjeuner

14h00 - 15h15 **Atelier : analyse des conventions bilatérales entre l'UE et les pays partenaires du Voisinage Sud (II)**

Atelier

15h15 - 15h45 **Session plénière, débat et conclusions.**

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

15h45 - 16h00 **Clôture du séminaire**

Andrés SALCEDO VELASCO

Fin du séminaire de formation

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le projet

Le projet Euromed Justice III financé par l'UE avec un budget de € 5 millions pour la période 2011-2014 entend poursuivre les succès remportés par Euromed Justice I et II, comme le développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice, en soutenant le renforcement de la capacité des partenaires et en promouvant la modernisation de la justice, y compris un meilleur accès à la justice.

Ce projet est mis en oeuvre par le consortium dont le chef de file est l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) et qui est composé de la FIIAPP (*Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Pública*), l'IRZ (*Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit*) et la SOFRECO (Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil). L'IEAP à Barcelone est l'Unité de gestion du programme pour le Projet EuroMed Justice III.

Les pays bénéficiaires de ce projet sont les pays partenaires du Voisinage Sud, à savoir : la République algérienne démocratique et populaire, la République arabe d'Egypte, Israël, le Royaume hachémite de Jordanie, le Liban, le Royaume du Maroc, la Palestine, la République arabe syrienne (qui fait formellement partie du projet même s'il y a une suspension temporaire et partielle du projet EuroMed Justice III en termes de participation syrienne), la République tunisienne et la Libye en tant que nouveau pays partenaire du Voisinage Sud bénéficiaire du projet.

Le projet EuroMed Justice III traite plus particulièrement de questions relevant des thèmes de l'accès à la justice et aide judiciaire, résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, et droit pénal et droit pénitentiaire.

Les activités du projet consistent essentiellement dans la réalisation de groupes de travail (1^e phase du projet) et l'organisation de sessions de formation et de visites d'étude sur les 3 composantes du projet (2^e phase du projet). Des rapports de recherche et des manuels ont été élaborés au cours de la première phase et publiés à l'issue de celle-ci, et des modules didactiques seront présentés au cours de cette deuxième phase du projet.

Le séminaire de formation

Ce séminaire se situe dans le cadre de la troisième composante du projet: « Droit pénal et droit pénitentiaire ». La plupart des experts considèrent que la formation est au coeur même de tout processus de changement touchant les institutions qui fonctionnent bien et la bonne gouvernance. Une formation complète, équilibrée et plurielle est une condition préalable si l'on veut que l'administration de la justice soit respectée et digne de respect. C'est pourquoi, cette deuxième phase

du Projet EuroMed Justice III est appelée à jouer un rôle significatif à travers les activités de formation en vue de contribuer à renforcer l'espace de justice euro-méditerranéen.

Le titre de ce séminaire est : « Les conventions internationales sur le droit pénal ».

Plus particulièrement, cette session se concentre sur l'importance des conventions internationales sur le droit pénal pour renforcer l'Etat de droit et la coopération internationale dans ce domaine. En outre, les participants ayant pris part aux activités de la première phase du projet ont souligné combien il est important de s'intéresser au travail réalisé par le Réseau judiciaire européen.

A cet égard, les différents sous-thèmes traités nous permettront de réaliser une analyse approfondie de plusieurs aspects pertinents qui sont directement liés à l'importance des conventions internationales dans ce domaine et à l'opportunité de les ratifier.

Ainsi, nous allons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ces questions à partir de leur propre perspective, de leur expérience et de leurs compétences respectives.

Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle dans les domaines qui nous occupent ici et qui sont, entre autres, **ceux qui sont indiqués dans l'ordre du jour (en annexe)**, tous étant de grands sous-thèmes qui seront débattus à l'occasion de ce séminaire.

Ce séminaire nous permettra aussi de connaître les différentes caractéristiques que l'on rencontre dans la région et de mieux nous connaître mutuellement au travers d'un échange d'expériences et d'idées entre les participants.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils seront les principaux acteurs du séminaire de formation dès lors qu'ils seront en mesure de partager leurs expériences et vues respectives sur les questions abordées.

Nous attendons des experts qui participent à ce séminaire qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils puissent brosser un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs à ce sujet. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date du séminaire, l'ordre du jour du séminaire ainsi qu'une liste des documents pertinents traitant des questions abordées. Ces documents seront aussi disponibles sur le site Internet du Projet EuroMed Justice III où les participants pourront les télécharger.

En outre, il y a lieu de souligner que la méthodologie des sessions de formation ne repose pas sur la méthodologie traditionnelle faite de cours *ex cathedra*; au contraire, notre intention est de mettre l'accent sur des exposés interactifs et une approche pratique permettant un transfert de connaissances et d'expérience.

Il ne faut pas oublier que même si c'est l'expert qui détermine le cadre de son exposé, l'objectif des séminaires de formation n'est pas un simple transfert de connaissances, mais plutôt de donner aux participants la possibilité de partager leurs expériences et points de vue sur les questions qui sont traitées. Cette méthodologie nous permettra ensuite de profiter de l'expérience de nos collègues et, à notre avis, l'atmosphère de travail devrait faciliter les rapports entre les participants. A cet égard et aussi pour provoquer le débat, on introduira des études de cas ou ateliers dans les différents séminaires de formation en fonction des questions débattues.

La qualité des différentes sessions sera évaluée au moyen de formulaires d'évaluation qui seront remis aux participants à l'issue du séminaire. Après chaque séminaire de formation, ses résultats seront ainsi évalués par les participants, y compris la perception subjective qu'ont les participants du contenu et des formateurs. Il est très important que l'on sache dès le début quel est l'avis des participants, car nous savons que même si nous faisons de notre mieux pour garantir la qualité de chaque activité, les avis et points de vue des participants nous aideront à percevoir certains détails qui peuvent être améliorés pour les sessions futures.

Experts

Quatre (4) experts de chaque pays partenaire du Voisinage Sud sont censés participer à chaque séminaire de formation.

Groupe cible :

Juges, fonctionnaires des ministères de la Justice et des autorités de l'administration des tribunaux, huissiers et autres personnels auxiliaires des tribunaux, avocats et personnel des bureaux du procureur, formateurs appartenant à des institutions de formation judiciaire et représentants d'acteurs non gouvernementaux s'occupant des thèmes couverts par les séminaires.

Plus particulièrement pour ce séminaire, il serait souhaitable que dans la mesure du possible les participants aient une expertise, des compétences ou de l'expérience du droit pénal international et du droit de procédure pénale ; des négociations, discussions et signature de conventions pénales internationales ; des instruments en ligne pour la coopération judiciaire en matière pénale; du cadre international pour la coopération pénale ; de l'instruction et de l'exécution des demandes internationales d'entraide juridique, ou plus spécifiquement des commissions rogatoires, etc.

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale des sujets traités, et doivent être disposés à livrer une contribution effective au séminaire de formation.

Sachant qu'il y aura un "tour de table" le premier jour du séminaire, il faudra que chaque délégation prépare un bref exposé avant le séminaire.

La qualité des experts proposés est la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des séminaires déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans les domaines abordés, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et exactes.

Documentation

Une liste de la documentation de base sera remise par l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet au moins deux semaines avant la date du séminaire :

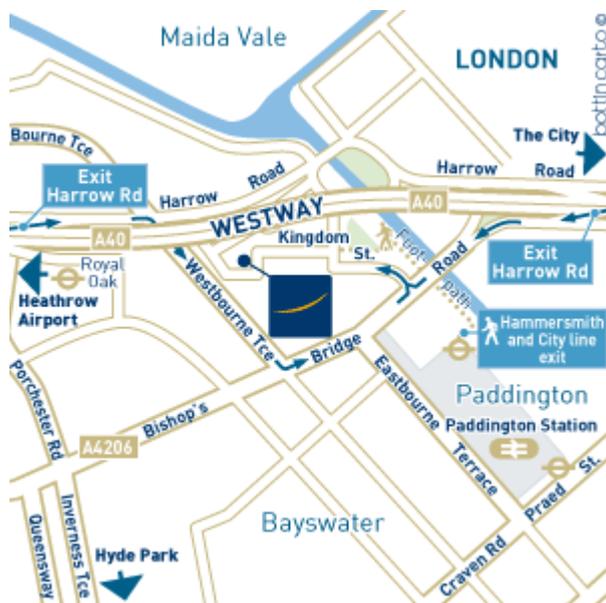
- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- D'autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les participants deys partenaires du Voisinage Sud.
- Documents de travail.
- Bibliographie.

Ces documents seront envoyés aux participants avant la réunion en même temps que la liste de la documentation de référence. Ils seront également remis aux participants lors du séminaire.

Langues de travail

Français, anglais et arabe ave interprétation simultanée pendant toute la durée du séminaire.

Lieu du séminaire et hébergement des participants



Le séminaire se tiendra à :

**NOVOTEL LONDON
PADDINGTON**

3 Kingdom Street

London, W2 6BD

United Kingdom

Tel: +44 207 266 60 66